

Département
du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 3 octobre 2023

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Décision
Modificative du
budget de la
Résidence
Eugène Robin

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS et Mila CANAS

Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Chantal HUET donne pouvoir à madame Sylvia CERIANI

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Maryse SERVAIS

Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN

Monsieur David POTREL

Secrétaire de séance : Madame SAID Maud- Assistante administrative du C.C.A.S.

La présente décision modificative du budget du CCAS a principalement pour objet l'affectation des recettes à hauteur de 27 000 euros versées par le CCAS sur la ligne budgétaire du FRPA 7488 et correspondantes au complément du budget initial comme suit :

1 - Le versement d'un montant de 27 000 euros pour la rénovation et la mise aux normes électriques des logements de la résidence autonomie imputé sur le budget du FRPA, sur la ligne budgétaire 61521 (bâtiments publics).

Le détail des modifications proposées est le suivant :

FONCTIONNEMENT								
ANTENNE	FONCTION	NATURE	DESIGNATION	BP/AS	DEPENSES DM1	RECETTES DM1	TOTAL BUDGETE	MOTIF
FRPA	018	7488	Autres			27 000,00	27 000,00	Subventions de fonctionnement aux organismes publics
FRPA	016	61521	Batiment Publics		27 000,00			Mise aux nouvelles normes électricité
TOTAL FONCTIONNEMENT					27 000,00	27 000,00		

INVESTISSEMENT	
Aucune modification à prévoir	

Nota- Le Maire,
Présidente du
CCAS certifie
exécutoire
cette
délibération
mise en ligne sur
le site de la ville
le

Que la
convocation du
Conseil
d'administration
du CCAS a été
faite le
27 septembre
2023

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver, la décision modificative 2023/1 du budget de la résidence Eugène Robin.

Et que le nombre
des membres en
exercice est de :
11

Pour extrait conforme, Beauchamp le 3 octobre 2023

Le Maire,
Présidente du CCAS,


Françoise NORDMANN



La secrétaire de séance,

Maud SAID

